



Préfecture de la Vienne



COMMUNE D'ANGLIERS

86330

**PLAN COMMUNAL
DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS
D'IODE STABLE
EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE**



LES PRINCIPES

Les modalités de déclenchement du plan, les priorités, le mode de distribution, les comprimés d'iode et leur posologie

LES FICHES DE POSTE

- Le maire
- Le responsable du stock communal
- le cas échéant, le responsable d'un point-relais auprès d'autres communes
- Le responsable de la distribution
- Le responsable de la distribution aux établissements d'enseignement
- Le responsable de la distribution aux personnes isolées ou à mobilité réduite
- Le responsable de l'information de la population
- Le responsable de la sécurité et de la circulation

ANNEXES

- Le modèle de télécopie ou mel destiné à la préfecture
- L'annonce de la distribution à la population
- Les indications médicales destinées à la population
- Typologie de la population communale
- Les scénarios

LES PRINCIPES

LE PREFET DECLENCHE LA DISTRIBUTION PAR LES COMMUNES

Le maire alerte son personnel communal et les conseillers municipaux et déclenche de toute urgence et toutes affaires cessantes le plan communal de distribution de comprimés d'iode.

Certaines communes reçoivent directement le stock qui leur est alloué. Pour les autres communes, le maire envoie une équipe prendre livraison du stock de comprimés alloué à la commune, à l'adresse qui lui est communiquée.

Ce plan a pour objet de prévoir le dispositif général organisationnel et de définir les moyens en personnel et matériels à mobiliser afin d'atteindre l'objectif fixé, à savoir assurer la distribution des comprimés d'iode à la population présente sur la commune, en tenant compte des éléments suivants :

- les enfants, adolescents, jeunes adultes (moins de 20 ans) et femmes enceintes sont les plus vulnérables à l'iode radioactif
- pour les adultes d'âge mûr et en particulier au-delà de soixante ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil supérieur d'hygiène publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.
- les comprimés ne doivent être refusés à aucune catégorie de personnes

C'est pourquoi, il existe deux scénarios,

- si les établissements d'enseignement sont ouverts: ils font l'objet d'une livraison spécifique et prioritaire confiée au responsable de l'établissement, incluant enfants et personnel. Le solde est dirigé vers les autres points de distribution
- si les établissements d'enseignement sont fermés : le stock est dirigé vers les autres points de distribution.

La distribution à la population générale a lieu dans les lieux qui paraissent au maire les plus pertinents.

Les lieux de distribution seront sélectionnés en s'appuyant sur les principes suivants :

- le choix des lieux de distribution sera guidé par leur reconnaissance par la population, de façon à faciliter leur identification et localisation en cas d'urgence ;
- ces lieux doivent être activables 24 h/24, dans des délais très courts ;
- leur accessibilité doit être garantie afin de permettre une distribution rapide et sereine des comprimés;
- ils doivent être situés en dehors des zones à risques connues ;
- leur nombre et leur répartition dans le département seront déterminés en fonction des densités de population ;
- s'agissant d'une distribution d'urgence, les établissements de santé ne doivent pas être impliqués.

Pour ce faire, ces lieux, ainsi que les procédures nécessaires à leur activation et à leur fonctionnement, devront être précisément recensés et maintenus à jour au niveau communal, donc intégrés dans les plans communaux de sauvegarde.

A titre d'exemple, des organisations et des maillages territoriaux tels que des lieux de vote, les mairies, une foire exposition fermée, des établissements scolaires et centres périscolaires (s'ils n'accueillent pas simultanément des enfants), des officines (si elles sont ouvertes), des centres sportifs ou culturels... paraissent remplir ces conditions.

Les centres hospitaliers, cliniques et services publics de l'État sont desservis par ailleurs, et n'ont donc pas lieu d'être pris en compte par la distribution communale.

Les comprimés d'iodure de potassium sont dosés à 65 mg, soit 50 mg d'iode stable par comprimé. Ils sont présentés en boîte contenant chacune 1 plaquette de 10 comprimés sécables en 4.

Les plaquettes sont présentées en blisters sécables, ce qui facilite la distribution à l'unité.

Les comprimés sont conditionnés de la façon suivante :

- Boîte de 10 comprimés : 12 cm x 5 cm x 1,5 cm = 0,09 litres
- Carton de 50 boîtes : 26 cm x 15 cm x 13cm : 5 litres

Comment prendre le comprimé d'iodure de potassium ?

	Comprimé à 65 mg
Personne de plus de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

LES FICHES DE POSTE

COMMUNE D'ANGLIERS	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
Nathalie BASSEREAU	FICHE RÉFLEXE DU MAIRE

Dès réception de l'information de déclenchement du plan, le maire doit :

- activer la cellule de crise municipale
- mettre en œuvre le plan de rappel des personnels communaux
- obtenir des renforts en personnel (associations de secourismes, associations caritatives...)
- répartir les missions à chacun des personnels en fonction des tâches à accomplir préalablement définies (voir tableau ci-après)

Missions	Nom et coordonnées du responsable	Opérationnel (fiche de poste remise)	Personnel associé
PC 24h/24 en mairie	Nathalie BASSEREAU	Oui	Jean-Pierre JUBIEN
Prise en charge surveillance et répartition du stock communal	René GIRARD	Oui	Cédric BARON
Écoles et centres de loisirs	Carole ALLAIN	Oui	Institutrices
Salle de distribution n°1 - Mairie	Jean-Michel ARCHAMBAULT	Oui	Anaïs BOYER Vincent DEMION
Communication auprès de la population	Stéphanie RANCHE	Oui	Martine SATABIN
Sécurité - circulation	Alain POTTIER	Oui	Raphaël BONNIN Jérôme DAVIGNON
Personnes isolées, fragiles ou à mobilité réduite (sauf personnes âgées de plus de 60 ans)	Maryse JEVTIC	Oui	Rachid BERDI

- s'assurer du bon déroulement de la distribution et rester en liaison avec la cellule distribution du COD en préfecture (message préétabli ci-joint)
- demander des renforts immédiatement en cas de troubles à l'ordre public
- intégrer les consignes préfectorales d'évacuation ou de confinement

COMMUNE D'ANGLIERS	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
Nathalie BASSEREAU Jean-Pierre JUBIEN	FICHE-RÉFLEXE DU RESPONSABLE DE LA DISTRIBUTION

Pour certaines villes, le stock alloué est livré par le grossiste-répartiteur en un lieu prévu à l'avance.

Pour les autres communes, une équipe de 2 personnes minimum doit prendre un véhicule (une voiture ordinaire suffit) et prendre livraison du stock de comprimés alloué à la commune auprès du point relais désigné dans le plan préfectoral (Canton Loudun – Mairie – Rue de la mairie 86200 Loudun)

Les comprimés d'iodure de potassium sont dosés à 65 mg, soit 50 mg d'iode stable par comprimé. Ils sont présentés en boîte contenant chacune 1 plaquette de 10 comprimés sécables en 4.

Les plaquettes sont présentées en blisters sécables, ce qui facilite la distribution à l'unité.

Le responsable du stock communal est informé qu'il peut y avoir deux livraisons successives :

- une première succédant le déclenchement préfectoral
- une seconde a priori équivalente, quelques heures après

Le responsable du stock communal

- prend ses dispositions pour récupérer le stock communal
- doit disposer de la partie du plan communal concernant les points de distribution (annexes 5 et 6) et les 2 scénarios de distribution, qui doit lui permettre d'effectuer la répartition aux différents lieux de distribution. il la vérifie et la fait valider par le maire
- planifie la répartition du stock et la fait réaliser
- obtient confirmation des livraisons effectuées
- prévient le PC en mairie de l'achèvement de la distribution du premier stock puis du second

COMMUNE D'ANGLIERS	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
René GIRARD Cédric BARON	FICHE-RÉFLEXE DU RESPONSABLE D'UN POINT DISTRIBUTION

Point distribution	Mairie
Adresse	8 Allée Aubert de Tourny
Quartier desservi	Angliers
Nombre d'habitants	635
Estimation population concernée	222
Nombre de comprimés attribués	445

Dès réception de l'appel, le responsable de site :

- réceptionne le stock de comprimés et le transporte lui-même vers le point distribution qui lui est confié par le maire ou son représentant
- s'assure de la présence des effectifs nécessaires pour les opérations de distribution
- vérifie que les moyens matériels nécessaires sont disponibles
 - tables, chaises, panneaux d'information, plusieurs ciseaux (découpage des blisters, containers de récupération des déchets (emballages plastiques et cartons), téléphone (liaison avec salle opérationnelle de la mairie)
- organise et supervise les opérations de distribution
 - une équipe : distribution individuelle de comprimés, de manière très rapide (c'est la personne qui distribue les comprimés qui se déplace le long de la file d'attente) selon les modalités présentées dans la fiche « Indications médicales »
 - une équipe sécurité, mise en file, identification des publics prioritaires
 - une équipe circulation, évite le stationnement gênant à proximité du site, fléchage...
- informe et répond aux demandes de renseignements de la population : par affichage des indications médicales et du message du maire à la population
- rend compte au maire, ou au poste de commandement en mairie
 - du démarrage de la distribution
 - de toute difficulté
 - de la fin de la distribution
 - d'un éventuel excédent de stock non utilisé

COMMUNE D'ANGLIERS	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
Carole ALLAIN Institutrices	FICHE-RÉFLEXE DU RESPONSABLE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU SENSIBLE

Établissement	Ecole
Adresse	1 Avenue de la Tour d'Auvergne
Nombre de personnes concernées (pensionnaires, usagers et personnel)	100
Nombre de comprimés attribués	180

Le responsable d'établissement organise la distribution aux enfants et à son personnel à partir d'une livraison effectuée par les équipes communales. Il exclura de cette distribution les enfants pour lesquels les parents auront préalablement signalé une intolérance à l'iode ou un refus d'administration de médicament. Il lui appartient également d'organiser le confinement des élèves si telle est la consigne, ou de fermer son établissement si nécessaire.

Cette distribution avec demande d'absorption autoritaire avec un verre d'eau aux enfants, sur ordre gouvernemental ou préfectoral, sans l'obtention d'une autorisation parentale écrite, s'appuie sur l'avis du 7 octobre 1998 du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, section de la radioprotection, sur la prévention des conséquences d'une contamination du public par les isotopes radioactifs de l'iode au moyen d'iode stable, qui considère « comme non réaliste de faire dépendre la prise de comprimé (d'iode) d'une consultation médicale en temps réel »

Dès réception de l'appel, le responsable de l'établissement :

- réceptionne le stock de comprimés qui lui est confié par le maire ou son représentant. Il vérifie que le stock est en adéquation avec les besoins de la population qu'il dessert.
- s'assure de la présence des effectifs nécessaires pour les opérations de distribution
- vérifie que les moyens matériels nécessaires sont disponibles
 - tables, chaises, panneaux d'information, plusieurs ciseaux (découpage des blisters, containers de récupération des déchets (emballages plastiques et cartons), téléphone (liaison avec salle opérationnelle de la mairie)
- organise et supervise les opérations de distribution
 - une équipe : découpage des blisters de comprimés, et surveillance du stock
 - une équipe : distribution individuelle de comprimés, de manière très rapide
 - selon les modalités présentées dans la fiche « Indications médicales »
 - une équipe sécurité intérieure: mise en file, séparation des publics prioritaires des non prioritaires (deux files distinctes)
 - une équipe sécurité extérieure : condamne l'accès à l'établissement

Pour les enfants mineurs, il s'assure qu'ils prennent immédiatement la dose prévue, avec un verre d'eau.

Les personnes ayant obtenu leur comprimé sont ensuite mises à l'abri à l'intérieur des locaux. Les parents sont parallèlement invités à ne pas venir chercher leurs enfants à l'école en dehors des heures habituelles.

- informe et répond aux demandes de renseignements interne : par affichage des indications médicales
- rend compte au maire , ou au poste de commandement en mairie :
 - du démarrage de la distribution
 - de toute difficulté
 - de la fin de la distribution
 - d'un éventuel excédent de stock non utilisé.

COMMUNE D'ANGLIERS	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
Maryse JEVTIC Rachid BERDI	FICHE-RÉFLEXE DU RESPONSABLE DE LA DISTRIBUTION AUX PERSONNES ISOLEES OU A MOBILITE REDUITE

Nombre de personnes concernées	nbre
Nombre de comprimés attribués	nbre

Pour les adultes d'âge mûr et en particulier au-delà de soixante ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil supérieur d'hygiène publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.

Une équipe de distribution itinérante aux établissements ou à domicile exclura donc les personnes de plus de 60 ans (seules celles qui feront volontairement la démarche malgré la recommandation ci-dessus pourront obtenir 2 comprimés auprès de la distribution fixe).

Le responsable de la distribution aux personnes isolées ou à mobilité réduite :

- se procure le stock de comprimés prévu auprès du responsable du stock communal. Il vérifie que le stock est en adéquation avec le recensement des personnes isolées ou à mobilité réduite, de moins de 60 ans.
- s'assure de la présence des effectifs nécessaires pour les opérations de distribution en porte à porte. Il veille à ne pas confier des stocks importants aux équipes de distribution
- vérifie que les véhicules nécessaires sont disponibles
- organise et supervise les opérations de distribution
- informe et répond aux demandes de renseignements à partir des indications médicales fournies
- rend compte au maire, ou au poste de commandement en mairie
 - du démarrage de la distribution
 - de toute difficulté
 - de la fin de la distribution
 - d'un éventuel excédent de stock non utilisé

COMMUNE D'ANGLIERS	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
Stéphanie RANCHE Martine SATABIN	FICHE-RÉFLEXE DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION DE LA POPULATION

Il est basé au PC en mairie.

Il dispose de l'inventaire des moyens d'information disponible, ci-dessous, et organise l'information auprès de la population. Il répète l'opération à plusieurs reprises, sans craindre la redondance.

MOYENS	NOMBRE
SIRENE	1
VOITURE HAUT-PARLEUR	1
CLOCHES	1

AUTRES MOYENS

MOYENS	
PORTE A PORTE	Jean-Pierre JUBIEN – 06 82 16 42 80 Jean-Michel ARCHAMBAULT – 06 73 81 16 25
TÉLÉPHONE	Application Panneau Pocket
RADIO LOCALE	France Bleu Poitou : 87,6 FM France Inter : 98 FM

Il se base sur les éléments de communication transmis par la préfecture et le premier paragraphe du plan communal « Les principes ».

COMMUNE D'ANGLIERS	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
Alain POTTIER Raphaël BONNIN Jérôme DAVIGNON	FICHE-RÉFLEXE DU RESPONSABLE DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION

Il est basé au PC en mairie, et travaille en étroite relation avec le maire ou son représentant, ainsi qu'avec la police ou la gendarmerie.

Il s'assure d'un personnel le plus important possible.

Il doit devancer les problèmes d'encombrement dus au stationnement anarchique de véhicules autour des points de distribution, voire autour des écoles (les parents sont invités à ne pas venir chercher immédiatement leurs enfants à l'école).

Il demande des renforts en cas de besoin.

MAIRIE D'ANGLIERS

M. Le Préfet

Cellule Distribution du COD

Fax :

Mel :.....

OBJET : état d'avancement de la distribution de comprimés d'iode

- Distribution commencée : tous les sites de distribution sont pourvus en comprimés**

- Distribution achevée**

- Difficultés particulières :**

Le maire

Pour les communes n'ayant plus de fax, ce document est à envoyer par mèl à l'adresse suivante :
pref-defense-protection-civile@vienne.gouv.fr

MESSAGE TYPE D'INFORMATION DE LA POPULATION

(A adapter selon le message reçu de la préfecture)

Un accident d'origine nucléaire s'est produit ce jour (JJ MM AAAA) à (XXhXX).

De l'avis des experts nationaux, il est souhaitable que la population soit protégée des rejets radioactifs par une prise d'iode destinée à saturer la glande thyroïde. (A titre indicatif : pour les personnes de plus de 60 ans, ce traitement n'est pas recommandé par le conseil supérieur d'hygiène publique de France).

Toutefois, doivent être traités en priorité les bébés, les enfants et adolescents, les jeunes adultes ainsi que les femmes enceintes.

Aussi, dans un premier temps, la distribution d'un traitement préventif (comprimé d'iode) est réservée à ces personnes.

C'est pourquoi, nous demandons qu'un seul adulte, membre de la famille de ces prioritaires, vienne retirer les comprimés le plus rapidement possible (ou dans un délai de **xx** heures) à la mairie d'Angliers. Cette personne devra se présenter munie de son livret de famille.

Pour les jeunes scolarisés (écoles, collèges, lycées, universités), en crèche, halte-garderie ou en séjour de vacances, le responsable de la structure qui les accueille est chargé du retrait des comprimés et de la distribution.

Pour les personnes ne faisant pas partie des catégories prioritaires, une seconde distribution va être organisée dans les douze prochaines heures. Il conviendra également que ces personnes se présentent à (lieu choisi par la mairie) pour recevoir ce traitement.

Si vous êtes de passage, non inscrit ou encore si vous êtes loin de chez vous, rendez-vous à la mairie la plus proche où le traitement vous sera remis.

Nous vous demandons, une fois que vous êtes allés chercher le traitement, de rentrer chez vous, de prendre immédiatement, dès que le préfet en aura donné l'ordre, le traitement préventif et d'écouter la station de radiophonie (France Bleu Poitou : 87.6 MHz) ou la télévision (France 3) grâce auxquelles vous serez régulièrement tenus informés.

Éléments d'information sur la prise d'iode stable

L'iode selon l'âge et les priorités

- Les enfants, adolescents, jeunes adultes (moins de 20 ans) et femmes enceintes sont les plus vulnérables à l'iode radioactif
- Pour les adultes d'âge mûr et en particulier au-delà de soixante ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.
- Les comprimés ne sont refusés à aucune catégorie de personnes

Source : conseil supérieur d'hygiène publique de France

Les autres actions de protection

<http://www.risques.sante.fr>

La mise à l'abri/le confinement

La mise à l'abri est une protection efficace contre les effets des radioéléments qui sont rejetés en cas d'accident nucléaire. Dès l'alerte, il faut rentrer chez soi ou rester à l'intérieur d'un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres et écouter la radio. Celle-ci diffusera régulièrement des informations sur la conduite à tenir. Il n'est pas nécessaire de boucher les aérations mais il faut arrêter les ventilations mécaniques. Il est important d'avoir ses comprimés d'iode à portée de main.

Ne quittez pas le lieu où vous êtes sans en avoir reçu l'autorisation des autorités.

L'évacuation

Selon l'importance des rejets, l'évacuation peut être nécessaire. Elle est décidée par les autorités publiques.

A savoir

En cas d'accident nucléaire, ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités. Utilisez vos provisions et restez enfermés chez vous jusqu'à la fin de l'alerte. Vous pouvez consommer de l'eau en bouteille ou de l'eau du robinet (généralement peu vulnérable à la contamination radioactive, du moins à court terme), sauf indication contraire des autorités ; en revanche, ne pas consommer d'eau de citerne ou directement prélevée en surface.

TYPOLOGIE DE LA POPULATION COMMUNALE

Cette fiche a pour objet de décrire quantitativement les caractéristiques de la population :

Population totale	640
Les moins de 12 ans représentent environ 15 % en moyenne départementale	96
Les plus de 12 ans représentent environ 85% en moyenne départementale	544
Les personnes de moins de 25 ans représentent environ 30% en moyenne départementale	192
Les femmes enceintes représentent environ moins de 1% en moyenne départementale.	7
Enfants ou étudiants en établissement d'enseignement	47
Services publics de l'État à exclure de la distribution	Nbre
Population travaillant dans la commune mais n'y résidant pas	Nbre
Population touristique	Nbre
Personnes de moins de 60 ans à mobilité réduite ou fragiles à domicile	Nbre
Personnes SDF	Nbre
Gens du voyage	Nbre

ANNEXE 5

Scénario n°1 : les établissements d'enseignement sont ouverts : Une partie du stock communal est dirigée prioritairement vers les écoles.

	Localisation	Capacité	Nbre de boîtes	Coordonnées du responsable
Établissement scolaire - universitaire	1 Avenue du Prince de la tour d'Auvergne	100	10	Carole ALLAIN
Garderie	1 Avenue du Prince de la Tour d'Auvergne	50	5	CCPL

	Coordonnées	Estimation population	Nombre de boîtes
Mairie	8 Allée Aubert de Tourny		
Distribution en porte à porte aux personnes à mobilité réduite de moins de 60 ans			

ANNEXE 6

Scénario n°2 : les établissements d'enseignement sont fermés : le stock est réparti, dans les points distribution :

	Coordonnées	Population	Nombre de boîtes
Mairie	8 Allée Aubert de Tourny	640	
Distribution en porte à porte aux personnes à mobilité réduite de moins de 60 ans			